|  |  |
| --- | --- |
| **Logo, company name  Description automatically generated** | A close up of a sign  Description automatically generated**Conférence mondiale de développementdes télécommunications (CMDT-22)****Kigali, Rwanda, 6-16 juin 2022** |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 23 auDocument 24-F** |
|  | **2 mai 2022** |
|  | **Original: anglais** |
| États Membres de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) |
| PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 76 DE LA CMDT "Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'autonomisation socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes" |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Résolutions et Recommandations**Résumé:**Conformément au mandat du BDT, qui est de promouvoir l'utilisation des TIC auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes, la CITEL propose d'apporter des modifications au texte de la Résolution 76 de la CMDT, en fournissant de précieuses informations statistiques qui confirment la nécessité de mobiliser véritablement les jeunes, compte tenu de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse et du Sommet mondial de la jeunesse organisé dans le cadre de l'initiative Generation Connect.L'UIT est investie d'un mandat précis et joue un rôle prééminent à l'échelle internationale, parmi les institutions spécialisées des Nations Unies, pour ce qui est de "connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable", thème de la CMDT-22. Il convient de renforcer considérablement la participation active et continue des jeunes à l'élaboration de stratégies nationales de connectivité et de les associer à l'action menée par l'UIT. Les modifications apportées à la Résolution 76 visent à mettre en lumière l'importance d'une mobilisation constructive, qui constitue un élément essentiel de l'objectif tendant à promouvoir l'utilisation des TIC auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes.**Résultats attendus:**La CMDT-22 est invitée à examiner et à approuver la proposition figurant dans le présent document. **Références:**Résolution 76 de la CMDT |

**MOD** IAP/24A23/1

RÉSOLUTION 76 (Rév. Kigali, 2022)

Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et une véritable participation des jeunes au service de l'autonomisation socio‑économique des jeunes femmes et des jeunes hommes

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Kigali, 2022),

notant

*a)* la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, par laquelle cette Conférence a lancé un appel visant à susciter et à accroître l'intérêt des femmes et des jeunes filles, ainsi que les possibilités de carrière, pour des carrières dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), au cours de l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur, afin d'encourager les jeunes filles à opter pour une carrière dans le secteur des TIC et de favoriser l'utilisation des TIC au service de l'autonomisation sociale et économique des femmes et des jeunes filles;

*b)* la Résolution 198 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, par laquelle cette Conférence encourage l'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications/TIC;

*c)* le Sommet mondial sur la jeunesse BYND2015, tenu au Costa Rica en septembre 2013 sous les auspices de l'UIT, qui a rassemblé quelque 700 participants, et plus de 3 000 jeunes du monde entier qui ont suivi la manifestation en ligne, afin de faire connaître leurs idées concernant l'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015;

*d)* que des jeunes du monde entier ont fixé des priorités pour le programme de développement pour l'après-2015 dans la "Déclaration du Costa Rica", document final du Sommet mondial sur la jeunesse BYND 2015, qui ont été soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 68ème session;

*e)* que la manifestation "Futurecasters: Sommet mondial des jeunes visionnaires" s'est tenue à Genève en janvier 2020, dans le cadre d'une collaboration entre l'UIT et la Conférence Model UN de Ferney-Voltaire (France);

*f)* que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a inscrit l'engagement "Être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés" au nombre des 12 engagements pris dans le rapport "Notre programme commun", en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable;

*g)* que le tout premier Sommet mondial de la jeunesse organisé dans le cadre de l'initiative Generation Connect, tenu à Kigali du 3 au 5 juin 2022, a permis de veiller à ce que les jeunes fassent entendre leur voix dans le processus de prise de décisions de la CMDT et leur a donné des moyens d'agir dans l'optique de la mise en œuvre du prochain Plan d'action de Kigali;

*h)* la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'Objectif de développement durable (ODD) 8, qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi qu'à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes;

*i)* la Résolution A/C.3/76/L.11/Rev.1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon laquelle la création d'emplois décents et de qualité pour les jeunes est un des plus grands défis à relever,

reconnaissant

*a)* que les jeunes sont nés avec le numérique, qu'ils sont les meilleurs promoteurs des TIC et qu'ils incarnent la force de progrès du monde;

*b)* qu'en 2020, 71% des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans le monde utilisaient l'Internet, contre 57% des personnes des autres tranches d'âge, et qu'à l'échelle mondiale, les jeunes étaient donc 1,24 fois plus susceptibles de se connecter que le reste de la population, malgré les nombreux obstacles en matière de connectivité qui subsistent dans le monde;

*c)* que la pandémie actuelle de Covid-19 a dans une certaine mesure perturbé l'éducation d'au moins 90% des jeunes;

*d)* que la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse, qui s'inscrit dans le prolongement de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse intitulée: "Jeunesse 2030 – Travailler avec et pour les jeunes", encourage une mobilisation efficace des jeunes en faveur du développement du numérique et a contribué à l'autonomisation des jeunes, en leur permettant de se rassembler pour qu'ils collaborent avec l'UIT et ses membres, et favorise le dialogue avec les jeunes et leur participation aux activités et aux processus décisionnels de l'UIT;

*e)* que l'initiative Generation Connect de l'UIT vise à mobiliser et à autonomiser les jeunes du monde entier, en encourageant leur participation en tant que partenaires à part entière aux côtés des chefs de file du changement numérique qui s'opère aujourd'hui, afin de concrétiser leur vision d'un avenir connecté;

*f)* que la Déclaration du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes (Réseau IAYND) met l'accent sur les conséquences inégales de la pandémie de Covid-19 pour les communautés de jeunes marginalisées ou vulnérables, notamment, mais non exclusivement, les jeunes vivant dans des communautés rurales ou éloignées, les jeunes migrants et les réfugiés, les jeunes femmes, les jeunes autochtones et les jeunes handicapés,

considérant

*a)* les progrès accomplis par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, pour élaborer et mettre en oeuvre des projets destinés aux jeunes et aux jeunes femmes et tenant compte des spécificités hommes‑femmes, ainsi que pour mieux faire connaître l'importance de l'éducation dans le secteur des TIC et les perspectives de carrière offertes aux jeunes filles dans le domaine des TIC et dans des domaines connexes au sein de l'Union et parmi les Etats Membres et les Membres des Secteurs;

*b)* les résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018), en vertu de laquelle, depuis 2011, grâce à la promotion de plus de 11 700 manifestations organisées dans le cadre de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, plus de 377 000 jeunes filles et jeunes femmes dans plus de 171 pays ont été sensibilisées aux débouchés professionnels qu'offre le secteur des TIC grâce à l'appui du BDT[[1]](#footnote-1)1;

*c)* que les TIC jouent un rôle important dans la promotion de l'éducation, des perspectives de carrière et des débouchés professionnels ainsi que dans le développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes;

*d)* que le BDT joue un rôle important dans le cadre de ses activités en faveur d'une véritable participation des jeunes à la prise de décisions concernant les questions relatives à l'utilisation des TIC au service du développement,

décide

1 que le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT‑D), compte tenu de ces considérations, doit continuer d'appuyer la mise en oeuvre d'activités, de projets et de manifestations visant à promouvoir une véritable mobilisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, continuer en particulier de diriger la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse et de l'initiative Generation Connect, poursuivre la coordination des travaux sur la jeunesse avec les autres instances de l'UIT, contribuant ainsi au développement éducatif et socio‑économique et à l'autonomisation des jeunes, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2 que l'UIT-D, dans le cadre de l'objectif d'inclusion numérique qu'il s'est fixé, continuera d'appuyer les travaux visant à promouvoir l'utilisation des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes, de donner des moyens d'action aux jeunes, en particulier dans les pays en développement, d'encourager davantage de dialogues et de consultations périodiques avec les jeunes et de tenir compte de leurs vues dans la mise en oeuvre des activités et des processus décisionnels de l'UIT-D;

3 que l'UIT-D continuera d'intégrer la mobilisation des jeunes et leur participation aux travaux de l'UIT, afin de favoriser la réalisation des objectifs généraux de l'Union et d'encourager les jeunes à participer aux programmes, manifestations et activités de l'UIT, et contribuera à promouvoir les politiques en matière de TIC relatives aux jeunes dans les États Membres de l'UIT,

décide en outre

1 d'établir des partenariats avec les établissements universitaires offrant des programmes de développement en faveur des jeunes;

2 d'intégrer, chaque fois que cela est possible, une dimension "jeunesse" dans les Questions confiées aux commissions d'études, et d'encourager les jeunes à contribuer aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D conformément aux règles et règlements,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de rechercher des moyens appropriés d'intégrer les questions relatives aux jeunes dans les activités du BDT dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse et l'initiative Generation Connect, et d'engager activement des dialogues intergénérationnels et des échanges de connaissances entre les décideurs et les jeunes;

2 de continuer de faire participer tous les Secteurs de l'UIT, afin de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse dans l'ensemble de l'Union;

3 de faire en sorte que les ressources nécessaires, dans les limites des crédits budgétaires disponibles, soient affectées à ces activités;

4 de promouvoir l'utilisation des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes, de leur développement socio-économique et de leur autonomisation;

5 de donner des indications sur la façon de mesurer le degré de participation des jeunes aux processus décisionnels concernant le développement du numérique aux niveaux national et international;

6 de renforcer la représentation des jeunes dans le cadre des initiatives du BDT et leur participation à ces initiatives pour toutes les priorités thématiques,

invite le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

à aider les Etats Membres:

1 à promouvoir la participation aux programmes de formation axés sur les TIC, notamment dès l'enseignement préscolaire, et à encourager l'utilisation des TIC et les carrières dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) au service du développement socio-économique et de l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2 à fournir des conseils concrets, sous la forme de lignes directrices, en vue d'intégrer les jeunes femmes et les jeunes hommes dans la société de l'information;

3 à établir des partenariats avec les Membres de Secteur, afin d'élaborer ou d'appuyer des projets TIC relatifs à la mise en oeuvre de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse dans le cadre de l'initiative Generation Connect et spécifiquement destinés aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

4 à intégrer un volet "jeunesse" dans les activités du BDT, en vue de mieux faire connaître les problèmes convergents et intersectoriels que rencontrent les jeunes dans le domaine des TIC et de préconiser la mise en oeuvre de solutions concrètes;

5 à favoriser la création de cadres propices aux TIC en ce qui concerne l'éducation et les carrières offertes aux jeunes, sans discrimination à l'égard des femmes, de manière à encourager les jeunes filles et les jeunes femmes à faire partie intégrante du secteur des TIC,

encourage les Etats Membres

1 à échanger de bonnes pratiques sur les approches nationales visant à utiliser les TIC au service du développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2 à élaborer des stratégies nationales visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation au service du développement éducatif et socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes;

3 à encourager l'utilisation des TIC au service d'une véritable mobilisation des jeunes, de l'autonomisation des jeunes et de leur participation aux processus décisionnels du secteur des TIC;

4 à appuyer les activités menées par l'UIT-D dans le domaine des TIC au service du développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes, en appliquant la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse et l'initiative Generation Connect, si possible à l'aide de fonds extrabudgétaires;

5 à promouvoir l'intérêt qu'offrent les TIC pour susciter des idées nouvelles et envisager ainsi d'autres méthodes de travail;

6 à reconnaître l'importance de l'entreprenariat chez les jeunes, en particulier dans les secteurs innovants et les technologies nouvelles, en vue d'apporter une valeur ajoutée sur le plan économique et social et de contribuer à la création d'emplois qualifiés, en encourageant l'utilisation des TIC chez les jeunes hommes et les jeunes femmes;

7 à s'efforcer d'obtenir des effets tangibles sur le quotidien des jeunes du monde entier, afin de garantir leur participation à part entière à l'action menée par l'UIT en tant que principaux acteurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

8 à construire un monde dans lequel chaque jeune sera connecté, tirera parti de l'économie numérique et de la transformation numérique et disposera de l'autonomie voulue grâce à l'accès aux TIC et à leur utilisation;

9 à appuyer la mise en oeuvre du premier Programme de l'UIT à l'intention des jeunes professionnels de l'initiative Generation Connect,

encourage les Etats Membres, les Membres de Secteur et les établissements universitaires

1 à coordonner les initiatives des Forums de la jeunesse aux niveaux régional et mondial, compte tenu des ressources disponibles, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2 à fournir un accès aux télécommunications/TIC et à proposer aux jeunes des formations actualisées aux compétences numériques et des débouchés numériques;

3 à encourager la collaboration avec la société civile et le secteur privé, afin de proposer une formation spécialisée aux jeunes qui innovent;

4 à encourager la participation des jeunes aux travaux se rapportant à l'UIT, y compris en ce qui concerne la composition des délégations aux réunions de l'Union;

5 à envisager d'appuyer plus largement les programmes d'administrateurs auxiliaires consacrés aux questions numériques, y compris ceux menés avec l'UIT,

invite les établissements universitaires

1 à doter les jeunes de compétences numériques adaptées à leur emploi et, partant, à encourager leur autonomisation et leur capacité à être compétitifs sur le marché du travail mondial de façon à améliorer leur qualité de vie, notamment dans le cadre de programmes d'échange universitaires;

2 à promouvoir les travaux de recherche menés par les étudiants dans le domaine des TIC;

3 à encourager les jeunes à tirer parti du programme de stages de l'UIT pour acquérir une première expérience professionnelle,

prie le Secrétaire général

1 de porter la présente Résolution à l'attention de la Conférence de plénipotentiaires, afin que des ressources appropriées soient dégagées, dans les limites des crédits budgétaires disponibles, pour financer les activités et les fonctions correspondantes;

2 de porter la présente Résolution à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de promouvoir le renforcement de la coordination et de la coopération en ce qui concerne les politiques, programmes et projets de développement établissant un lien entre les TIC et la promotion ainsi que l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Source: https://www.itu.int/women-and-girls/girls-in-ict/home/history/ [↑](#footnote-ref-1)